

NATURA 2000 - GORGES DE LA LOIRE AVAL

Roanne



Le site des gorges de la Loire aval s'étend sur 30 km et 14 communes, de Vichy à Balbigny. Il fait partie des 392 sites français inscrits en zone Natura 2000, pour la protection des oiseaux.

Ce dispositif permet de bénéficier de fonds européens et nationaux pour mener à bien de nombreuses actions

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Le dispositif « Natura 2000 », c'est quoi ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

En France, la préservation de ces sites s'appuie sur une large concertation. Les acteurs définissent ensemble un document d'objectifs pour chaque site. Il précise les enjeux et les actions à mettre en œuvre.





FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

L'Union européenne (via le fonds européen agricole pour le développement rural) et l'Etat apportent leur soutien à cette démarche (voir ci-dessous *Les actions mises en œuvre*)



Les Gorges de la Loire aval

Un site remarquable

Les gorges de la Loire sont classées en site Natura 2000 sur 7 384 ha englobant la retenue du barrage de Villerest et les versants boisés et agricoles attenants. 14 communes sont ainsi concernées. Le site accueille de nombreuses espèces d'oiseaux (rapaces, oiseaux des

espaces agricoles et des landes, oiseaux forestiers), dont 13 sont menacées à l'échelle européenne. 21 espèces migratrices sont également présentes.

Le document d'objectifs du site

Elaboré de 2009 à 2012, le document d'objectifs dresse un diagnostic écologique et socio-économique du site. Il définit les objectifs suivants :

- Maintien des espaces agricoles de qualité et des zones boisées à forte naturalité
- Renforcement des liens entre les acteurs
- Amélioration de la connaissance du site et de sa biodiversité

Les actions mises en œuvre

Avec le soutien de l'Union européenne et de l'Etat, les actions suivantes ont été lancées :

- Elaboration du Document d'Objectif du site
- Animation du site : lien entre les acteurs, accompagnement des porteurs de projet, animation de la charte Natura 2000
- Suivi des espèces d'intérêt communautaires
- Mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) : Un PAEC a été élaboré à l'échelle du Roannais. Sa déclinaison au sein du site Natura 2000 permet de proposer aux agriculteurs des MAEC répondant aux enjeux de préservation des oiseaux présents.
- Elaboration d'une plaquette de présentation du site
- Inventaire des landes et des friches du site

D'autres sites sur le territoire

Roannais Agglomération assure l'animation du

site Natura 2000 des gorges de la Loire aval. Le territoire est également concerné par d'autres sites, gérés par différentes structures : la forêt de Lespinasse, les milieux alluviaux et aquatiques de la Loire, les forêts et tourbières des Monts de la Madeleine,...



CONTACTS

**Service
Agriculture et
Environnement**

 63, rue Jean Jaurès
42300 Roanne



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE



